

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. MAI 1 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

Dept. Public Works of N.B.

UNE GRANDE INDUSTRIE POUR LE COMTE DE MADAWASKA

LA PROTECTION DE NOS FORETS

Par tout le Canada, cette année, la semaine du 27 avril au 3 mai est consacrée à une grande campagne pour la protection contre les feux de forêts. L'on se rappelle les désastres qui ont été causés, au printemps de l'année dernière, par les feux de forêts. Qu'il nous suffise de rappeler la destruction des villages d'Haileybury, Whitworth, Les Etroits, Sully.

Le gouvernement canadien, avec la coopération des gouvernements provinciaux, fait une campagne de publicité, cette semaine, un feu de forêts. Cette campagne intéresse tous résidents du Canada pour mettre les gens en garde contre tout ce qui pourrait engendrer des incendies, hommes, femmes et enfants.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a cru bon de s'adresser aux enfants des écoles, qui par leur exemple et leur travail, enseigneront aux adultes les précautions à prendre pour protéger nos forêts de la destruction. Un programme magnifique a été adressé à tous les instituteurs et institutrices, lequel, s'il est bien suivi, devrait donner les meilleurs résultats, lequel, s'il est bien suivi, devrait donner le meilleur moyen pour influencer non seulement les enfants, mais par ceux-ci la population adulte, est la coopération active du personnel enseignant des écoles.

Notre province est considérée comme l'une des plus belles du Dominion; elle doit en partie sa beauté à ses arbres. Qu'ils croissent en forêts ou sur le bord des rues et chemins de nos villes et villages, qu'ils forment des bosquets ou poussent isolés au milieu des champs, nos arbres sont beaux et enjolivent notre population. La province du Nouveau Brunswick est riche par la quantité de ses arbres. Si nous divisons la province en cent rectangles, nous verrions que nos forêts couvraient près de soixante-dix de ces divisions. Notre province est également riche par la qualité de ses réserves forestières. Une grande variété d'arbres couvrent notre sol. Va-t-on laisser l'élément destructeur qu'est le feu consumer toute cette richesse?

Rappelons-nous donc que Dieu seul peut remplacer l'arbre que le feu a détruit; et encore que d'un arbre l'on peut fabriquer un million d'allumettes, mais qu'une allumette suffit pour détruire un million d'arbres.

Les causes de nos feux de forêts sont, évidemment, multiples; elles peuvent cependant se diviser en deux classes: Causes naturelles, comprenant la combustion spontanée et l'électricité (tonnerre). Cette classe peut être la cause d'environ un pour cent des feux de forêts. Les autres feux, qui sont les plus sérieux et les plus dangereux, résultent de l'ignorance et de la négligence de l'homme. Chaque coin de forêts que nous traversons dans nos voyages, et qui est couvert de bois calciné, est un monument à la négligence de quel qu'un.

Ceux qui sont principalement responsables envers l'Etat et envers eux-mêmes de ces dévastations sont:

10.— **LES EXCURSIONNISTES**— ceux qui, en partie de chasse, pêche ou autres, font un feu sans précaution, et quittent le bois sans l'éteindre.

20.— **LES FUMEURS**— voyageant en automobile ou en chemins de fer, ou chassant et pêchant dans les bois, qui jettent sans souci du résultat une allumette, un cigare ou une cigarette encore en combustion.

30.— **LES INCENDIAIRES**— ceux qui malicieusement mettent le feu aussi bien dans les bois que dans les villes.

40.— **LES COLONS**— ceux qui brûlent les souches et les broussailles au printemps ou en été, contrairement à la Loi.

50.— **LES CHEMINS DE FER et les MOULINS**— Les étincelles des locomotives et des moulins ont causé déjà plusieurs feux, lorsque les cheminées ne sont pas pourvues d'un grillage pour arrêter les étincelles.

Mais voyons donc que la presque totalité des feux de forêts peut être prévenue. A l'occasion de cette semaine de campagne pour la protection de la plus grande de nos richesses naturelles, prenons donc la résolution d'être très prudents. Soyons sûrs de pouvoir toujours éteindre le feu que notre allumette aura causé.

PROROGATION DE LA CHAMBRE

RAPPORT OFFICIEL

16 avril.— Réunion à 11 heures a. m.

L'hon. M. Magee présente le rapport du comté des comptes publics comme suit:—

Votre comité a appelé on a référé les comptes publics de la province pour l'année se terminant le 31 octobre 1923, demande à faire le rapport suivant:—

Votre comité s'est rassemblé de temps à autres depuis que le rapport du Contrôleur général fut soumis et considéré avec soin les différents items qui paraissent dans les différents comptes.

Des officiers ont comparu devant le comité et ont expliqué certains items sous discussion.

Votre comité trouve que les comptes sont en ordre, la comptabilité de revenus et des dépenses pour l'année fiscale y étant indiqués en détail.

Le comité a tenu une enquête sur les prétendus rumeurs que le Premier Ministre de la Province est actionnaire ou autrement intéressé dans les "Concrete Builders Ltd.", une compagnie d'entrepreneurs qui a fait affaire avec le Département des Travaux Publics. Votre comité a examiné sous serment J. J. McCaffrey, le Pré-

sident de la Compagnie; J.-J. Winslow, l'un des directeurs, W. P. Kelly, le comptable, et l'hon. P.-J. Veniot, Premier Ministre. La compagnie a aussi soumis la liste de ses actionnaires et ses livres de comptabilité pour inspection. Après avoir considéré l'évidence et fait l'examen des livres soumis, votre comité trouve que ni l'hon. M. Veniot, ni aucun membre de sa famille sont ou ont été actionnaires, ou autrement intéressés dans les "Concrete Builders Ltd" depuis son incorporation.

Le comité recommande que \$10,000 soient payés à Joseph McKeake pour ses services comme secrétaire et \$50,000 à J.-B. Dickson, secrétaire.

(Signé) Fred Magee, président. Reid McManus, John L. Peck, James K. Pinder, W.-E. Scully, R.-K. Tracey.

M. Doucet présente le rapport du comité des municipalités.

L'hon. M. Robinson présente un projet de loi pour amender l'Acte de la Santé Publique et pour ratifier certains prêts faits par le gouvernement en Conseil aux Bureaux de Santé de district.

L'hon. M. Hetherington présente un message du Lieutenant Gouverneur soumettant les estimés

LA COMPAGNIE FRASER ETABLIRA A SAINT-LEONARD UNE IMMENSE MANUFACTURE POUR LE BOIS FRANC

Elle Construera, cet été, à Quisibis un moulin à scie d'une capacité de 20,000,000 de pieds par an.

Edmundston, 1 mai.— Une nouvelle heureuse pour tout le Madawaska, qui réjouira particulièrement les citoyens de St-Léonard et de Quisibis, nous arrive de Fredericton. La Compagnie Fraser de cette ville, a décidé d'établir prochainement à St-Léonard, à la jonction des chemins de fer International et Canadien National, un immense moulin pour la manufacture du bois franc et la préparation du bois mort.

La ville de St-Léonard était en pourparler avec la Compagnie Seaman-Kent d'Ontario depuis un couple d'années, pour établir à cet endroit un moulin à bois franc. L'enthousiasme qu'avait suscité l'espoir de voir s'établir cette industrie diminua considérablement dernièrement, en voyant le peu d'intérêt que la compagnie ontarienne semblait apporter à la réalisation de ce projet. C'est la Compagnie Fraser qui s'occupe de développer cette industrie, et l'on rapporte qu'elle installera une des plus grandes manufactures de l'Est du Canada dans ce genre de commerce.

Un examen minutieux des forêts avoisinant les chemins de fer de cette partie du pays a démontré que nous possédons une des plus belles réserves de bois franc accessibles entre la province d'Ontario et l'Atlantique. La disposition des chemins de fer permet d'atteindre facilement les différentes réserves. L'International, le Temiscouata, le C.N.R., tous convergent vers un point central du Madawaska, qui présente l'avantage d'avoir une communication directe avec les Etats-Unis par le B. & A. à St-Léonard.

Par l'entremise d'un avocat local, la Compagnie Fraser a obtenu une option sur un terrain de quinze acres situé à la rencontre des deux chemins de fer, I.N.R., et C.N.R., à un demi-mille de la ville de St-Léonard. Les citoyens de cette ville auraient aimé voir cette industrie s'établir dans leurs limites. Les apparences ne semblent pas montrer que le site choisi soit changé.

On rapporte que l'intention est d'établir un moulin, dont la capacité et l'outillage permettront de travailler le bois franc venant des limites étendues que la compagnie a obtenues des terres de la Couronne au Nouveau Brunswick, et dans la province de Québec. De plus ce moulin aura l'équipement nécessaire pour la préparation du bois mort venant des différents moulins que la compagnie possède à Summit, Plaster Rock, Campbellton, sur la Baie des Chaleurs, à Escourt et Glendyne dans la province de Québec. On commencera prochainement la construction d'un moulin à scie pouvant débiter 20,000,000 de pieds de bois par an, à l'embouchure de la rivière Quisibis. Cet endroit se trouve à huit milles du site choisi pour le nouveau moulin à St-Léonard.

On réalisera l'étendue et l'importance de cette entreprise en sachant que les différents moulins qui devront envoyer leur bois à St-Léonard manufactureront annuellement soixante millions de pieds de bois par an. Si on ajoute à ce chiffre la quantité de bois franc qui y sera manufacturé. On calcule qu'au moins 10,000 chars de fret seront nécessaires pour le transport de la matière première et l'expédition du produit manufacturé.

Bien qu'on a insinué en certains quartiers que le site choisi à St-Léonard était le point stratégique pour l'établissement de cette industrie, nous croyons que la ville d'Edmundston présentait des avantages égaux sinon supérieurs à l'endroit qui semble avoir été préféré. De plus, les citoyens de cette ville sont surpris du choix de ce site, parce que la Compagnie Fraser, pour obtenir certains privilèges, avait laissé entrevoir la construction prochaine, à Edmundston, du moulin à préparer le bois que l'on projette maintenant de construire en un autre endroit.

Depuis quelques années, le comté de Madawaska a vu plusieurs industries s'établir à différents endroits de son territoire; il n'y a pas de doute que le moulin que l'on projette d'établir à St-Léonard contribuera à sa prospérité en donnant de l'emploi à beaucoup de monde et en permettant d'utiliser d'une manière plus rémunérative que par le passé, une matière première qui est en grande abondance et qui jusqu'à ce jour n'a été employée que pour le chauffage des habitations.

supplémentaires: Hôpital de Riverside 250 Total \$11,200 M. Estabrooks discutant le salaire des instituteurs et institutrices, dit qu'il aimerait de voir le salaire minimum réduit de \$500 à \$400. Il s'en suivit une assez longue discussion. L'hon. M. Veniot dit que la législation augmentant le salaire des institutrices avait été adoptée sur la recommandation d'un comité, indépendant de la politique. Il ne croit pas que la loi actuelle cause autant de difficultés que l'on prétend. Il espère cependant qu'après la session les députés étudieront la situation et que le gouvernement y remédiera si cela est jugé nécessaire. Il cite le cas d'un district de son comté dont l'évaluation est seulement \$2,750 et cependant le district reçoit des allocations du "County School Fund" et autres sources pour un montant excédant pas \$29 le montant payé. Il explique aussi qu'en certains endroits on paie \$500 aux institutrices en plus de l'allocation du gouvernement. L'hon. M. Hetherington présente un projet de loi pourvoyant à la réparation de certains chemins, ponts et autres propriétés publiques.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL
Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital payé et Réserve \$4,500,000.00
325 Succursales et Sous-Agences dans les Provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:
Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.

F.-H. BOURGOIN, gérant local.

Billet du Jeudi PELERINAGES!!!

Le modernisme vient d'inventer une nouvelle sorte de pèlerinage qui est loin d'avoir la sainteté et le décorum des pèlerinages à Ste-Anne de Beaurport ou en Terre Sainte. Ce sont ces pèlerinages organisés par les brasseries. D'invention infernale, ces excursions sont l'antipode des retraites fermées. Tout récemment, une certaine brasserie faisait appel aux voyageurs de commerce. Le programme avait été préparé par Satan lui-même: A l'arrivée des pèlerins, il y eut, recueillement et méditation devant les cuves métalliques, suivis d'une conférence sur la valeur homéopathique du houblon fermenté, puis absorption générale du merveilleux liquide régénérateur. Pour obtenir le résultat désiré, l'ingestion dut se répéter à toutes les demi-heures, pendant laquelle l'orchestre jouait des Extraits de Boswell. Les temps libres se passaient en promenade solitaire vers les lieux communs pour un nettoie ment vésical.

Après les cérémonies, l'on distribua à chacun (au lieu d'une médaille) une bouteille de bière avec la direction suivante: "Pour prendre au moins trois fois par jours indifféremment, conservez la libelle et demandez notre produit authentique chez votre épicer. "Les pèlerins se séparèrent ensuite pendant que l'orchestre jouait "How dry I am".

Le dernier de ces pèlerinages eut lieu à la fin de la semaine dernière, à Montréal.

Une foule estimée à plus de 25,000 personnes ont envahi l'établissement d'une brasserie locale qui distribuait gratuitement une bouteille de bière et donnait un verre de bière à chaque personne présente.

La masse, à l'intérieur de l'établissement était si compacte que la réserve de la police dut être demandée. On remarquait dans la foule nombre de femmes avec des jeunes bébés dans les bras, des vieillards appuyés sur des béquilles, des jeunes hommes et des jeunes femmes, en un mot des personnes de tout âge.

Nombre de personnes perdirent leurs chapeaux et eurent leurs vêtements endommagés. On calcule que plus de 5,000 personnes ne purent entrer à l'intérieur de l'établissement.

TAXIS "BLACK & WHITE" A QUEBEC

La vieille cité de Champlain "se modernise". En effet, samedi dernier, une parade avait lieu dans la vieille capitale française de la province de Québec, pour annoncer le "Official Opening of Black & White Taxi Service". Cette organisation a beaucoup d'avantage. Dans toutes les villes où l'on a un service de ce genre, les résultats sont satisfaisants. Seulement nous nous demandons si un "Service de Taxis Noirs & Blancs" n'eut pas été plus apprécié pour la ville de Québec, le pilier de la langue française au Canada.

Il n'est pas étonnant que nos compatriotes de langue anglaise s'attribuent le contrôle du commerce en notre pays, même dans la province de Québec, lorsque l'on voit une compagnie composée de directeurs et d'actionnaires presque exclusivement canadiens-français, s'affubler d'un nom anglais. A quoi peut servir les beaux discours du premier ministre Taschereau chez les Ontariens si, en pleine ville de Québec, des canadiens-français comme M. L. Grenon, président de la "Black & White Taxis", M. Robert Taschereau, vice président, MM. Guertin, Maranda, Lavioie, etc., ne peuvent trouver un nom français à donner à leur organisation?

Croit-on obtenir une plus grande clientèle en s'affichant en anglais? S'il en était ainsi, je conseillerais aux propriétaires de "café-chés" dont la vogue semble diminuer, de former une compagnie à nom étrangers, disons "yankee"; ils reverraient peut-être les beaux jours d'antan.

J.-G. B.

Chevaliers de Colomb Décorés par le Saint Père

Rome, 12.— Des Chevaliers de Colomb de Kansas City, de New York et de Philadelphie viennent d'être décorés par Sa Sainteté Pie XI. Ce sont:

Le Chevalier Suprême James A. Flaherty, Grande Croix de l'Ordre de St Grégoire le Grand; William McGintey, de New York, Commandeur de l'Ordre de St Grégoire le Grand; William Johnson et Thos Purcell, de Kansas City, Chevaliers de St Grégoire le Grand.

Conclusion: Aucun "enbon-nebière" n'a encore été guéri miraculeusement.